

PREMIÈRES SYNTHÈSES

EMPLOI ET CHOMAGE AVANT L'ENTRÉE EN CES OU EN SIFE

Parmi les différents instruments publics d'aide à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle, la création d'emplois dans le secteur non marchand et les actions de formation tiennent une place importante. Les conditions réglementaires d'accès aux contrats emploi-solidarité (CES) et aux stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), destinés prioritairement aux chômeurs de longue durée, sont pratiquement les mêmes. A l'évidence, les publics de bénéficiaires sont proches.

Le panel des bénéficiaires de la politique de l'emploi permet de préciser les trajectoires des entrants dans ces deux dispositifs. La comparaison ici effectuée concerne les bénéficiaires de CES et de SIFE, âgés de plus de 26 ans, entrés en mesure en mars 1994. Les salariés en CES se distinguent des stagiaires SIFE par une plus grande faiblesse de leurs ressources scolaires et professionnelles. Bénéficiaires de CES et de SIFE sont nombreux à avoir précédemment bénéficié d'un autre dispositif (64 % pour les CES et 74 % pour les SIFE). Neuf fois sur dix, une autre solution d'aide à l'emploi ne leur a pas été proposée.

Destinés aux demandeurs d'emploi de longue durée et aux personnes en grande difficulté, les contrats emploi-solidarité (CES) et les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE) regroupent en moyenne près de 40 % des entrées dans l'ensemble des mesures de politique d'emploi (tableau 1). Les conditions d'accès à ces mesures sont identiques (encadré 1) et chaque dispositif accueille des personnes de tous âges et de tous niveaux de formation initiale ou de qualification professionnelle, à l'exception du cas des jeunes de moins de 26 ans (1).

Tableau 1
Les entrées en CES et SIFE

	1994	%	1995	%
CES	673 227	28,2	651 764	28,2
SIFE	248 592	10,4	228 291	9,9
Part des entrées		38,6		38,1
Total des entrées en mesures de politique d'emploi	2 390 638		2 308 725	

Source : DARES

(1) - Les bénéficiaires âgés de moins de 26 ans représentent 33,3 % des CES et 8 % des SIFE. Cette classe d'âge n'est pas incluse dans la comparaison des deux publics et fait l'objet d'un développement particulier pour les CES (encadré 2).



L'analyse des caractéristiques individuelles des bénéficiaires révèle pourtant que les publics entrés en CES présentent plus de difficultés d'ordre scolaire et professionnel que les personnes entrées en SIFE

En revanche, quel que soit le dispositif, des similitudes fortes existent dans les parcours accomplis avant l'entrée en mesure. Chaque groupe d'âge est confronté à ses propres difficultés d'accès ou de maintien sur le marché du travail, même si celles-ci s'avèrent plus marquées pour le public orienté en CES.

Depuis l'école, les bénéficiaires de CES ont été confrontés à de grandes difficultés, plus encore que les stagiaires SIFE

Les publics observés sont globalement très proches. Entrés en mars 1994 (2) en CES ou en SIFE, les bé-

néficiaires sont en majorité des femmes (environ 60 %) et sont âgés de 36 ans en moyenne (tableau 2). La plupart n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat. C'est le cas de 84 % des CES et de 76 % des stagiaires SIFE. Cependant, sans introduire de fortes différenciations entre ces deux publics, la comparaison de chacune des caractéristiques principales des bénéficiaires montre que les chômeurs entrés dans ces deux dispositifs ne se situent pas au même degré de difficultés. Ainsi, la proportion des bas niveaux de qualification est plus élevée parmi les CES. 35 % des CES ont été ouvriers non qualifiés et agents de service contre 29 % des stagiaires SIFE. A l'inverse, techniciens, cadres et ingénieurs représentent 13,6 % des stagiaires SIFE contre 7,7 % des CES. Ces écarts de qualification sont

(2) - Ils présentent, pour chaque mesure, des caractéristiques proches de celles de l'ensemble des bénéficiaires entrés en 1994 (voir encadré 3).

Tableau 2
Comparaison des caractéristiques des bénéficiaires adultes entrés en CES ou SIFE en mars 1994

	CES	SIFE
Part des femmes	61,2	58,9
Age		
26-29 ans	24,8	22,1
30-39 ans	40,3	45,3
40-49 ans	25	27,2
50 ans et plus	9,9	5,4
Niveau de formation		
I à IV	16,2	23,7
V	47,1	46,2
VI-Vbis	36,7	30,1
Dernier emploi avant mesure		
Ouvrier non qualifié	21,6	18,4
Ouvrier qualifié	19,2	20,5
Employé	31,9	30,6
Agent de service	13,4	10,7
Maîtrise et technicien	6,1	9,3
Cadre et ingénieur	1,6	4,3
Autres	6,2	6,2
Passage antérieur en mesure		
Aucun	36,1	26,5
Stage sans contrat	32,1	38,9
Contrat sans stage	12,5	8,7
Stage et contrat	19,3	25,9

Source : DARES-Panel de bénéficiaires

Encadré 1

OBJECTIFS ET PUBLICS VISÉS PAR LES CES ET LES SIFE

Les Contrats Emploi-Solidarité ont pour objectif de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, par l'acquisition de compétences et de savoir-faire. Ils doivent également contribuer au développement des activités qui répondent à des besoins collectifs non satisfaits.

Les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi doivent favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi connaissant des difficultés d'accès à l'emploi, par une prise en compte individualisée de leurs besoins de formation, avec pour objectif l'emploi. L'accès à des stages collectifs constitue la réponse principale aux besoins de formation. Toutefois, des accès individuels peuvent s'avérer nécessaires, en fonction des caractéristiques des demandeurs d'emploi et du marché du travail.

Public visé

Pour le CES :

- les chômeurs de longue durée ;
- les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus ;
- les allocataires du RMI ;
- les travailleurs handicapés ;
- les jeunes ayant au plus un diplôme de niveau V ;
- les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique et autres personnes rencontrant des difficultés particulières d'emploi ;

Parmi ceux-ci les personnes prioritaires au titre de la politique de l'emploi sont :

- les demandeurs d'emploi de longue durée de 50 ans et plus ;
- les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins de trois ans à l'ANPE ;
- les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) sans emploi depuis plus d'un an ;
- les travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi au sens de la loi du 13 juillet 1987 ;
- les jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté.

Pour les SIFE : les demandeurs d'emploi de longue durée ou en difficulté, âgés de plus de 26 ans avec un soutien particulier aux publics les plus précarisés :

- les demandeurs d'emploi de longue durée âgés de 50 ans et plus ;
- les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins trois ans à l'ANPE ;
- les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) sans emploi depuis plus d'un an ;
- les femmes isolées.

particulièrement sensibles pour les bénéficiaires âgés de 50 ans et plus. Pour les durées de chômage, les différences observées sont moins marquées mais vont toujours dans le même sens: avant d'entrer en stage, les bénéficiaires de SIFE ont été, en moyenne, au chômage pendant une durée totale de 29 mois, contre 31 mois avant l'entrée en CES. Le chômage de très longue durée (plus de trois ans) a frappé 10 % des bénéficiaires de CES et 9 % des stagiaires SIFE.

Les CES sont plus nombreux dans les tranches d'âge extrêmes : jeunes adultes en très grande difficulté ou travailleurs âgés en chômage de très longue durée. La part des bénéficiaires du RMI est de 22 % pour les CES et de 16 % pour les SIFE. Les situations les plus défavorables sont donc plus fréquentes parmi les CES que parmi les stagiaires, deux populations en difficultés, mais l'une plus que l'autre, quel que soit le critère considéré.

L'observation des récurrences de passages en mesure montre que les salariés en contrat emploi solidarité sont moins nombreux que les stagiaires SIFE à avoir bénéficié auparavant d'une autre mesure publique d'aide à l'emploi. Pour 36 % des CES, ce contrat est le premier dispositif auquel ils accèdent, contre 26 % pour les stagiaires SIFE. Les taux de participation antérieure des CES aux différents instruments d'aide à l'emploi diminuent avec l'âge des salariés.

Les CES seraient davantage que les autres en marge des circuits publics de réinsertion professionnelle, sachant toutefois que cette mesure correspond parfois à une reprise d'emploi après une longue période d'inactivité, notamment pour les femmes, voire à une première entrée tardive sur le marché du travail.

Lorsque les personnes en CES ou en SIFE ont déjà bénéficié d'une des mesures de la politique de l'emploi, il s'agit une fois sur deux d'un stage, de formation professionnelle

le plus souvent, et deux fois sur trois du seul stage suivi. Ceux qui ont eu auparavant un contrat de travail aidé, en majorité un CES, en ont bénéficié une seule fois dans huit cas sur dix.

Deux profils-type de bénéficiaires : les jeunes adultes et les licenciés âgés

Si l'on constate globalement une plus forte accumulation de difficultés pour les CES au cours de leur vie professionnelle, c'est cependant l'appartenance à un groupe d'âge donné qui différencie nettement les itinéraires des demandeurs d'emploi entrés dans l'un ou l'autre des programmes de réinsertion professionnelles. Si des différences de profil entre bénéficiaires de CES et de SIFE continuent à se manifester pour chaque groupe d'âge, elles sont moins marquées que celles relevées d'un groupe à l'autre, les deux mesures confondues (tableau 3).

Ainsi, les bénéficiaires de CES et de SIFE se partagent schématiquement en deux types de parcours. Le premier est celui des jeunes adultes (de 26 à 29 ans). Aux difficultés d'em-

ploi, souvent rencontrées dès la sortie de scolarité est associé un chômage récurrent causé essentiellement par des fins d'emplois à durée déterminée.

Le second type réunit, à l'opposé, les bénéficiaires les plus âgés qui, pour la plupart, sont entrés sur le marché du travail avant le début de la crise de l'emploi et ont occupé pendant de longues périodes des emplois stables avant d'être licenciés et plongés dans le chômage de longue durée.

Entre ces deux groupes de bénéficiaires, se situe un troisième groupe, important en nombre, dont les caractéristiques évoluent progressivement avec l'âge, s'éloignant de celles du groupe des jeunes adultes pour rejoindre celles des plus âgés (tableau 3).

Les jeunes adultes de 26 à 29 ans : passages en mesure et chômage récurrent

Leurs difficultés ont souvent commencé dès la sortie du système scolaire et la recherche d'un premier emploi. Les emplois occupés sont le plus souvent des contrats de travail à durée déterminée conduisant

Tableau 3
Parcours professionnels antérieurs selon l'âge

	26-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50ans et plus	
	CES	SIFE	CES	SIFE	CES	SIFE	CES	SIFE
Chômage								
Nombre de périodes	2,91	2,97	2,79	2,93	2,22	2,29	2,01	2,16
Durée totale (mois)	26,4	26,7	31,7	30,0	33,7	30,6	34,3	31,8
Circonstances d'apparition des difficultés (%)								
Licenciement	23,0	28,9	37,4	45,0	55,6	59,0	60,7	66,3
Précarité, recherche du premier emploi	65,6	59,7	39,6	36,9	20,9	18,9	15,8	14,6
Autres (démission, faillite,...)	11,4	11,4	23,0	18,1	23,5	22,1	23,5	19,1
Itinéraires professionnels								
Emploi puis chômage total	17,1	20,6	27,1	30,2	45,4	47,8	52,6	56,3
Emploi puis alternance chômage emploi	20,9	23,5	29,0	31,4	31,6	33,4	29,3	30,9
Alternance emploi et chômage ..	45,0	42,4	30,3	28,5	12,9	11,1	8,2	6,2
Chômage permanent	14,9	12,3	9,2	6,9	3,9	3,6	3,3	3,6
Non recherche d'emploi	2,1	1,2	4,4	3,0	6,2	4,1	6,6	3,0
Passages antérieurs en mesure								
Aucun	25,4	19,6	34,9	25,7	41,4	31,3	54,4	36,2
Stages uniquement	36,1	34,8	33,6	40,5	30,0	40,8	21,2	34,1
Contrats uniquement	10,5	8,5	11,8	8,9	14,4	7,9	15,3	11,5
Stages et contrats	28,0	37,1	19,7	24,9	14,2	20,0	9,1	18,2

Source : DARES-Panel de bénéficiaires

à des retours au chômage répétés. Six fois sur dix, les difficultés d'emploi sont apparues à l'issue d'un contrat à durée déterminée ou parce qu'aucune possibilité d'emploi ne se présentait. Ainsi, leur vie professionnelle se définit, soit par l'alternance du chômage et de l'emploi, soit par une période ininterrompue de chômage. Ils ont eu en moyenne trois périodes de chômage qui ont duré chacune huit mois et demi. Plus des trois quarts ont déjà eu une première expérience des mesures d'aide à l'emploi, notamment des stages destinés spécifiquement aux jeunes (stages 16-25 ans) dont certains assimilables à un emploi (TUC, SIVP) et des CES.

Les adultes de 50 ans et plus : licenciement et chômage de longue durée

Les bénéficiaires regroupés sous ce type ont eu des expériences professionnelles longues : la moitié des personnes âgées de plus de 50 ans ont eu dans leur carrière au moins un emploi de plus de 10 ans. Les deux tiers des bénéficiaires les plus âgés font remonter à un licenciement le début de leurs difficultés. Leur itinéraire est donc marqué par une rupture professionnelle après une longue activité. Ils sont au chômage depuis 32 mois (34 pour les CES) répartis sur deux périodes. Leurs expériences de stages concernent plutôt des formations professionnelles comme les stages AFPA très souvent précédés de sessions de remise à niveau dans les disciplines générales. Quant aux contrats de travail aidés, ce sont le plus souvent des CES pour les actuels CES et des CRE pour les stagiaires SIFE.

Les âges intermédiaires : la diversité des parcours

Le parcours des bénéficiaires d'âge intermédiaire est plus difficile à cerner en raison de la diversité des situations observées. Entrés sur le marché du travail en même temps que l'ap-

parition des difficultés d'emploi de la seconde moitié des années soixante-dix ou tout au long des années quatre-vingt, ces bénéficiaires présentent à la fois les caractéristiques de précarité relevées pour les plus jeunes et celles de rupture professionnelle après stabilité de l'emploi des plus âgés. Ainsi, l'entrée au chômage des 30-39 ans est à imputer à des circonstances diverses : licenciement, précarité des contrats, démission, voire même difficultés de trouver un premier emploi. A partir de 40 ans, le licenciement économique constitue à nouveau le point de départ des difficultés de réinsertion : plus de moitié d'entre eux ont été licenciés. Selon qu'ils se situent avant ou après la quarantaine, les itinéraires se rapprochent du profil «jeune» ou du profil «âgé».

Des emplois faiblement qualifiés en CES, une aide à la recherche d'emploi dans le cadre des SIFE

Trois personnes sur dix ont obtenu un CES par l'intermédiaire de l'ANPE. Il s'agit en particulier des salariés les plus âgés. Une proportion légèrement inférieure (27,8 %) déclarent avoir trouvé cette solution d'emploi par eux-mêmes. 7 % font référence à un service social. De leur côté, les bénéficiaires de SIFE ont été plus souvent orientés vers leur stage par l'ANPE (six fois sur dix). Le quart d'entre eux ont trouvé ce stage par leurs propres moyens et 5 % par l'organisme de formation.

Employés et agents de service représentent sept emplois de CES sur dix.

Les qualifications des emplois proposés en CES sont en général inférieures à celles des emplois occupés auparavant. C'est particulièrement vrai pour les ouvriers qualifiés dont la part chute des deux tiers en CES. En contrepartie, les postes d'agents de service représentent une large part des emplois proposés (plus du tiers), alors qu'ils correspondaient au dernier emploi de 13 % seulement des

bénéficiaires. La proportion des employés reste plus stable, quoique supérieure en CES, 37 % des postes occupés, contre 33 % des derniers emplois. Ainsi, plus de la moitié des salariés déclarent occuper un emploi en CES qui ne correspond pas à leur qualification antérieure.

Près d'un salarié sur cinq est employé dans une mairie, un sur quatre dans un établissement scolaire et un peu moins (23 %) dans une association (3). Les hôpitaux et les maisons de retraite emploient 17 % des salariés, les établissements publics et les entreprises publiques, 16 %.

Dans plus de six cas sur dix, un emploi identique à celui du CES est occupé chez le même employeur par d'autres personnes sous contrat de droit commun. Ceci est souvent observé dans les hôpitaux et les maisons de retraite mais beaucoup moins dans les associations compte tenu de leurs faibles effectifs salariés.

Il a été proposé une formation complémentaire dans le cadre de ce CES à 40 % des bénéficiaires. Plus de la moitié d'entre eux l'auraient suivi. De ces déclarations, on peut penser qu'il s'agit probablement de formations de nature diverse dépassant le cadre strict des conventions de formation prévues au dispositif, dont la part n'excédait pas 6 % en 1994.

Des stages en alternance qui favorisent la recherche d'emploi

40 % des stagiaires suivent une formation dont l'objectif est l'acquisition d'une nouvelle qualification et 30 %, un perfectionnement dans un précédent métier. Remise à niveau dans les disciplines générales (24 %) et pré-

(3) - La répartition des employeurs décrite par les personnes interrogées est assez différente de celle relevée dans les statistiques DARES/CNASEA de l'année 1994. Ces dernières reposent sur une conception juridique du statut alors que la nomenclature proposée dans l'enquête privilégie le domaine d'activité de l'employeur. Ainsi, un salarié peut avoir une commune comme employeur et travailler dans un établissement scolaire. C'est ce dernier qui apparaît dans l'enquête.

paration à la création d'entreprise (6 %) constituent les autres buts recherchés dans les stages.

Trois fois sur quatre le SIFE se déroule en organisme de formation et en entreprise. Quand des périodes d'application sont prévues, huit stagiaires sur dix déclarent avoir trouvé eux-mêmes l'entreprise d'accueil. Dans 50 % des cas la formation reçue y est mise en pratique de façon satisfaisante et, à parts égales (25 %), par intermittence ou pas du tout.

Le bilan que tire les bénéficiaires de leur stage place les effets indirects tels que l'aide dans les démarches à la recherche d'emploi bien avant les acquis en terme de formation. Toutefois, un stagiaire sur cinq attend de ce stage l'obtention d'une certification ou d'un diplôme précis. De même, sont-ils très peu à avoir considéré le stage comme une simple solution d'attente.

Une vision partielle de l'insertion, huit mois après l'entrée en mesure

D'une mesure à l'autre, les situations des bénéficiaires au regard du marché du travail huit mois après leur entrée sont difficilement comparables en raison de la durée différente de ces mesures et donc de l'écart entre les taux de sortie des bénéficiaires. Alors que les stagiaires ont quasiment tous terminé leur formation, les salariés en CES sont encore sous contrat pour la plupart (tableau 4). Ainsi, les taux d'emploi des CES légèrement supérieurs à ceux des SIFE sont à rapprocher avec le fait que lorsque ces salariés sont sortis du dispositif avant la fin prévue, c'est qu'ils avaient précisément trouvé un autre emploi.

Les CES, huit mois après leur entrée : 22 % ont terminé leur contrat

Huit mois après leur entrée, 78 % des salariés sont toujours sous contrat CES : les situations à la sortie

Tableau 4
Les situations des bénéficiaires, huit mois après l'entrée en mesure

	SIFE	CES
Toujours en mesure	14	78
Sortis	86	22
dont :		
CDI	11,3	13,5
CDD	16,5	16,9
Intérim	3,8	2,0
CES	7,5	
A son compte	1,6	0,7
A nouveau dans la même mesure	1,3	2,7
En stage de formation ...	2,6	5,4
Au chômage	54,4	57,4
Sans recherche d'emploi	1,0	1,4
Total	100	100

Source : DARES-Panel de bénéficiaires

ne portent donc que sur 22 % des personnes entrées en mars 94. A la date de l'enquête, ces bénéficiaires n'étaient plus en CES depuis trois mois en moyenne. Près de la moitié de ces personnes avaient rompu leur contrat avant la date prévue, étant observé que le flux des sorties anticipées est plus important au cours des premiers mois du contrat. Ce qui porte, huit mois après l'entrée en CES, le taux de rupture à 10 % des entrées totales. Près du tiers de ces sorties anticipées sont motivées par l'obtention d'un emploi. Dans 22 % des cas, l'arrêt du contrat CES s'est fait à l'initiative de l'employeur.

Globalement on relève que 57 % de l'ensemble des personnes sorties sont en situation de chômage.

Un tiers ont un emploi, CES exclu, dont quatre sur dix en CDI. Plus d'un quart des contrats à durée indéterminée ont été signés avec l'employeur du CES. La part des CDD obtenus dans les mêmes conditions est de 36 %. Parmi ces emplois occupés à l'issue du CES, trois sur dix sont des contrats aidés. Il s'agit essentiellement de contrats de retour à l'emploi (CRE) et de contrats emploi consolidé (CEC). Quelques contrats de qualification sont occupés par des jeunes. Enfin, un peu plus de 5 % des personnes

sorties de CES sont en formation à la date de l'enquête.

Un passage fréquent par le chômage après en moyenne quatre mois de stage

Une large majorité de stagiaires, 86 % exactement, avaient terminé leur stage à la date de l'enquête. En moyenne ils étaient sortis depuis quatre mois. 16 % des sortants ne l'avaient pas suivi jusqu'à son terme : deux fois sur trois, cette sortie anticipée est due à l'obtention d'un emploi tandis que 13 % des stagiaires ont simplement abandonné. Enfin, 22 % des départs prématurés seraient à l'initiative de l'organisme de formation.

Un tiers des stagiaires sortis ont un emploi et 7,5 % sont en CES. 54,4 % sont au chômage tandis que 4 % suivent à nouveau une formation professionnelle, parfois un autre SIFE. On observe que la part des réinsertions en emploi décroît à mesure que l'âge des stagiaires augmente. Ainsi, 35,2 % des moins de 30 ans ont trouvé un emploi dans l'année du stage contre 27,7 % seulement pour les plus de 40 ans. Toutefois, la précarité (CDD ou intérim) continue de caractériser fortement les emplois occupés par les plus jeunes après le stage. Le dispositif dont ils ont bénéficié a eu pour effet d'empêcher une dégradation de leur situation mais pas de changer de façon significative la nature des contrats retrouvés.

Quatre personnes salariées sur dix (hors CES et intérim) ont été recrutées dans l'entreprise d'accueil du stage. Parmi ces emplois, un sur trois est à temps partiel mais plus de quatre sur dix pour les femmes. Un emploi sur trois également est un contrat marchand aidé, un CRE dans la plupart des cas.

Christine CHARPAIL
et Serge ZILBERMAN
(DARES).

LES JEUNES EN CONTRAT EMPLOI-SOLIDARITÉ : UN TIERS DES BÉNÉFICIAIRES

Le CES, premier contrat de travail pour 37 % des jeunes

Agés en moyenne d'un peu plus de 22 ans, ils ont terminé leurs études depuis trois ans et demi, ont connu deux périodes de chômage, totalisent 16 mois de recherche d'emploi et, pour ceux qui ont déjà travaillé, ont occupé deux emplois. Leurs itinéraires antérieurs sont liés à leur niveau de formation et donc à leur âge : sortis plus âgés de formation initiale, les jeunes d'un niveau égal ou supérieur au baccalauréat ont moins d'ancienneté sur le marché du travail et ont plus rarement déjà fait l'expérience d'une mesure «jeunes» (32 % d'entre eux). A mesure que diminue le niveau de formation initiale, l'âge moyen des bénéficiaires se réduit pendant que s'accroissent durée de présence sur le marché du travail (près de 5 ans pour les moins qualifiés), nombre de périodes et durée totale du chômage et enfin intensité des passages antérieurs dans les dispositifs de politique d'emploi (72 % des moins formés).

37 % des jeunes en CES n'ont jamais occupé d'emploi auparavant, dont près de la moitié des moins diplômés. Quand ils ont déjà exercé une activité professionnelle, ils ont été dans la quasi totalité des cas, ouvriers qualifiés ou non (42,9 %), employés (30,5 %) ou agents de service (19,8 %). Les mieux formés ont plus souvent occupé des postes d'employés alors qu'à l'opposé les deux tiers des plus bas niveaux de formation se concentrent dans les emplois d'ouvriers non qualifiés ou d'agents de service.

Interrogés sur les circonstances d'apparition de leurs difficultés d'emploi, les jeunes en CES mentionnent d'abord les obstacles au premier emploi (51,6 %) puis la fin d'un contrat précaire (33 %).

Un jeune sur cinq déclare avoir obtenu ce CES par l'intermédiaire de l'ANPE, les mieux formés citant plus souvent cette filière que les jeunes sans qualification (33,7 % contre 16,3 %). Ces derniers affirment plus volontiers l'avoir trouvé par eux-mêmes : 38 % contre 23,3 % et 30 % de l'ensemble des jeunes. Parmi les autres voies d'orientation, les plus citées sont les missions locales et les PAIO (15,5 %) ainsi que l'employeur lui-même (13,4 %).

63 % des jeunes CES sont employés, à parts égales, dans une mairie, un établissement scolaire ou une association. Les autres ont été recrutés essentiellement par des établissements publics ou des entreprises publiques (16 %), des hôpitaux (12 %) et des maisons de retraite (7 %). Ce sont les associations qui recourent aux services des jeunes les plus qualifiés, tandis que les moins formés sont plus souvent recrutés dans les mairies. Ces dernières occupent plus d'un tiers des jeunes gens alors que près de la moitié des jeunes filles travaillent dans un établissement scolaire ou sanitaire.

Comme il est constaté pour l'ensemble des CES, compte tenu de la spécificité des organismes d'accueil, occuper un poste en CES revient ainsi pour les jeunes à accepter souvent une diminution des qualifications exercées auparavant : ainsi, la moitié des jeunes ouvriers qualifiés deviennent ouvriers non qualifiés ou agents de service ; les deux tiers des jeunes relevant des professions intermédiaires (agents de maîtrise, techniciens...) occupent en CES un poste d'employé ou d'agent de service. La «tertiairisation» de l'emploi induite par le dispositif aurait pour conséquence de détourner provisoirement le cours de l'expérience professionnelle, quand bien même elle n'en est qu'à ses débuts. Pour les jeunes munis d'une formation ou d'une qualification professionnelle, le CES est alors plus une parenthèse dans un parcours qu'un quelconque point de départ.

Un taux de rupture supérieur à celui des adultes

Huit mois après leur entrée, 72 % des jeunes sont toujours en CES : par rapport à l'ensemble des CES, les fins de contrat sont un peu plus nombreuses parmi les jeunes (+ 6 points). Les situations observées à son issue portent donc sur 28 % des personnes entrées en mars 1994. Près de la moitié des jeunes sortis du dispositif n'ont pas effectué leur contrat jusqu'à son terme. Huit mois après l'entrée en CES, le taux de rupture atteint donc 13 % des entrées totales. Plus du tiers de ces sorties prématurées sont motivées par l'obtention d'un emploi ; dans près de 20 % des cas, l'arrêt du CES s'est fait à l'initiative de l'employeur et 14 % sur démission. Les jeunes de niveau égal ou supérieur au baccalauréat ont beaucoup plus souvent abandonné leur CES pour un autre emploi (58 % d'entre eux) que les moins qualifiés (35 %). Ces derniers ont été plus fréquemment licenciés (30 % contre 6 %) ou ont plus souvent démissionné (18 % contre 5 %).

Moins de trois mois se sont écoulés en moyenne entre la sortie de CES et la date d'enquête. L'interprétation de ces premiers résultats ne porte que sur des effectifs réduits, compte tenu des faibles taux de sortie de CES. Néanmoins on observe des situations très différentes selon le niveau de formation initiale. Globalement, 37,6 % d'entre eux ont un emploi et 47 % en recherchent un. Parmi ceux qui sont au chômage, on constate que les mieux formés sont moins nombreux, 33 % contre 60 % des jeunes des niveaux VI et Vbis, le diplôme continuant à offrir, à l'issue du CES, des conditions plus favorables d'accès à l'emploi.

SOURCES STATISTIQUES : LE PANEL DE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Quatre mesures qui comptent le plus grand nombre de bénéficiaires, font l'objet d'un suivi dans le cadre de cette enquête par panel : trois mesures destinées aux chômeurs de longue durée, les Stages d'Insertion et de Formation à l'Emploi (SIFE), les Contrats Emploi-Solidarité (CES) et les Contrats de Retour à l'Emploi (CRE) et une mesure «jeunes», les Contrats de Qualification (CQ). A ces quatre mesures, s'ajouteront les Contrats Initiative Emploi (CIE) mis en oeuvre en juillet 1995. Un panel témoin issu du fichier historique de l'ANPE est mis en place afin de mesurer l'efficacité relative des mesures. Les bénéficiaires de la politique de l'emploi verront leur situation confrontée à celle d'un échantillon de chômeurs non passés par les mesures et présentant des profils comparables en matière de caractéristiques individuelles décelables : âge, niveau de formation, ancienneté du chômage...

L'observation des bénéficiaires est effectuée à leur entrée en mesure, ce choix induisant une comparaison des trajectoires individuelles à partir d'un point fixe d'entrée dans des mesures à durées variables et non pas à partir d'un point fixe de sortie commun à l'ensemble des bénéficiaires. Ceci permet d'obtenir plus facilement deux catégories d'informations indispensables à l'analyse ultérieure des trajectoires :

- le passé professionnel, la description du chômage (durée, récurrence...), les conditions d'entrée en mesure, les attentes,...

- le repérage du phénomène de la rupture des contrats aidés ou des sorties anticipées de stage, même si on n'en obtient qu'un éclairage partiel à partir des seules déclarations des salariés ou des stagiaires.

Trois interrogations par voie postale sont prévues pour cette enquête par panel. Lors de la première interrogation et pour chaque mesure 20 000 bénéficiaires sont interrogés. Les interrogations suivantes ne portent que sur les répondants à la vague d'enquête précédente. Un millier d'entretiens de contrôle téléphonique sur un échantillon de non-répondants est réalisé après chaque enquête postale.

Pour ce qui concerne les CES et les SIFE, sont interrogés les bénéficiaires entrés en mars 1994. Les résultats présentés ici sont issus de leur première interrogation, huit mois après leur entrée en mesure de politique d'emploi, et sont essentiellement consacrés à l'analyse du passé professionnel des bénéficiaires ainsi qu'à celle des circonstances d'entrée dans les dispositifs. Les informations sur les conditions de sortie ne portent que sur une fraction des bénéficiaires et sur des durées d'observation très réduites.

Les principales caractéristiques des deux populations sont très proches de celles observées sur l'ensemble du flux d'entrées de l'année 1994 (tableau).

Tableau
Bénéficiaires entrés en mars 1994 et flux annuel pour 1994 :
caractéristiques comparées

	SIFE		CES	
	Mars 1994	Année 1994	Mars 1994	Année 1994
Sexe				
homme	41,6	43,4	39,7	38,1
femme	58,4	56,6	60,3	62,9
Age				
moins de 26 ans	6,4	5,6	33,3	33,1
26 à 49 ans	88,5	89,5	60,1	59,4
50 ans et +	5,1	4,9	6,6	7,5
Dernière période de chômage				
moins de 12 mois	45,4	47,5	21,8	20,1
plus de 36 mois	8,4	6,8	10,6	13,1
Niveau de formation				
I, II, III, IV	23,9	24,4	16,1	15,2
V	46,7	45,1	50,6	50,6
Vbis, VI	29,4	30,5	33,3	34,2

Source : DARES